

Commune d'AVIGNON LES SAINT CLAUDE

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2016
COMPTE-RENDU

Présents : POETE Yves, LANAUD Monique, BAILLY Michel, DUTEL Nathalie, GREE Brigitte, GUYETAND Sébastien, MOLLET Christophe, Sandra PERALTA, PRIETO Anne-Cécile.

Excusés : Sébastien JOST, pouvoir à Anne-Cécile PRIETO
Fabrice ODOBEZ

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 30 juin 2016**
- **Désignation d'un secrétaire de séance**
- **Délibération redevance occupation du domaine public France Télécom**
- **Délibération fixation du taux de la taxe d'aménagement 2017**
- **Primes et salaire employée municipale suite à l'arrêté de mise en congé maladie longue durée**
- **Assurances mairie : comparatif**
- **Contrat de location de la salle communale et réglementation chapiteaux**
- **Installation de ruchers**
- **Contrat de l'employée chargée de l'entretien des locaux de la mairie**
- **Médiathèque intercommunale : choix du nom**
- **Logement mairie : contrat avec Jura Habitat**
- **Repas des sages**
- **Questions diverses**

Séance ouverte à 20h15

- **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 30 juin 2016**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

- **Secrétaire de séance** :

Madame Brigitte GREE se porte volontaire en qualité de secrétaire de séance.

- **Délibération redevance occupation du domaine public France Télécom:**

La commune est en droit de réclamer une redevance d'occupation du domaine public. Le conseil vote à l'unanimité pour une demande de droits d'occupation des réseaux communaux auprès de France Télécom.

- **Délibération fixation du taux de la taxe d'aménagement 2017:**

Le taux de la taxe d'aménagement était de 2%. Pour 2017, le conseil vote à l'unanimité la reconduction de ce même taux, sans exonération, sans abattement.

- **Primes et salaire employée municipale suite à l'arrêté de mise en congé maladie longue durée :**

Après en avoir débattu, le conseil décide :

- de suspendre la NBI, l'employée communale n'exerçant plus les fonctions y ouvrant droit.
 - de maintenir l'attribution de l'IEMP à hauteur de 50% de la prime actuelle à compter du 1^{er} septembre 2016. Le versement de cette prime s'effectuera semestriellement en décembre et en juillet.
- Ces décisions sont prises à l'unanimité.

- **Assurances mairie : comparatif :**

Aucun comparatif n'étant à ce jour prêt à être étudié, et dans l'attente, le choix de l'assurance est reporté, dans la mesure des délais requis pour résiliation.

- **Contrat de location de la salle communale et réglementation chapiteaux :**

Règlement chapiteaux : le Maire fait lecture de la fiche pratique plan vigie pirate transmise par la sous-préfecture le 30/08/2016.

Salle communale : vu les nuisances subies par le voisinage lors de plusieurs locations de la salle communale cet été, le conseil a fixé des modalités de réservation et travaillé à l'élaboration d'un règlement. Ce règlement sera testé dès la prochaine location de la salle.

Nous souhaitons continuer à louer la salle communale tout en réduisant le plus possible les risques dus à son occupation.

- **Installation de ruchers :**

Un apiculteur a fait part à la mairie de son souhait d'installer des ruches sur la commune d'Avignon. La commune a reçu un arrêté préfectoral portant déclaration d'infection par la loque américaine d'un rucher situé sur la commune d'Avignon. Il s'agit d'une maladie infectieuse touchant exclusivement les abeilles, donc sans danger pour l'homme.

Un zonage a été défini autour de ce foyer d'infection.

- **Contrat de l'employée chargée de l'entretien des locaux de la mairie :**

Le contrat en CDD de Maria Colin est reconduit pour 2016 - 2017.

- **Médiathèque intercommunale : choix du nom :**

Du 1^{er} au 20 octobre, un vote est organisé pour le choix du nom de la médiathèque intercommunale.

- **Logement mairie : contrat avec Jura Habitat :**

Dernièrement Haut Jura Habitat s'est positionné pour le projet d'aménagement du logement communal et de la ferme Gropellier.

- **Repas des sages :**

Le repas des sages est prévu le 4 décembre au restaurant Panoramic. L'âge requis est de 66 ans.

- **Questions diverses :**

Nous avons pris connaissance des documents relatifs aux mesures de mise en conformité d'accessibilité des locaux publics.

Nous devons transmettre une attestation de mise en conformité pour les locaux de la mairie au risque d'être sanctionné par l'Ad'ap (Agenda d'accessibilité programmée).

Séance levée à 22h38.

Prochaine réunion du conseil municipal : le 19 octobre 2016 à 20h15 en mairie

Le Maire,

Yves POÈTE

Le secrétaire de séance

Brigitte GREE